

AFFICHAGE DES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE VICE-PRÉSIDENT DU C.C.A.S
EN VERTU DE LA DÉLEGATION QUI LUI A ÉTÉ DONNÉE
PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE
DU 4 JUILLET 2024

N° 2025-08

DÉCISION prise le 14 mai 2025 par Mr Laurent MICHON, Vice-Président du C.C.A.S de Caluire et Cuire

Objet : Attribution des aides facultatives

Période : Avril 2025

- Aide alimentaire	1053,00 €
- Aide financière	325,00 €
- Restauration scolaire	3148,28 €
- Aide ménagère	220,92 €

A Caluire et Cuire, le 14 mai 2025
Laurent MICHON
Vice-Président du CCAS

